

REJOIGNEZ L'APPEL A DEFENDRE LES RETRAITES : GREVE DU 05 DECEMBRE 2019

Le projet retraite du gouvernement se dévoile toujours plus conservateur, antisocial et autoritariste...
et va léser des milliers de personnes.

Focus sur « Les retraites des femmes : en finir avec les inégalités ! »

On retrouve évidemment les inégalités à la retraite :

- la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes ;
- les femmes sont en retraite un an plus tard que les hommes en moyenne ,
- 1 femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (VS 1 homme sur 12) ;
- elles subissent plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes ;
- leur pension, trop faible de ce fait, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension ;
- 37 % des femmes et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

Des mesures nécessaires et possibles :

Les droits familiaux liés aux enfants (majorations de durée d'assurance,...) doivent être maintenus pour atténuer les inégalités actuelles, mais ils ne doivent pas enfermer les femmes dans le rôle de mère.

- **augmenter le minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC net ;**
- **mettre fin à l'allongement de la durée de cotisation**, particulièrement pour les femmes,
- **supprimer la décote, qui est une double pénalisation de la pension**, → garantir un taux de remplacement (pension par rapport à salaire) de 75 % du salaire ;
- **revenir au calcul de pension basé sur les 10 meilleures années** pour une carrière complète

**Il est temps d'arrêter de subir, voire souffrir pour vivre dignement
au travail comme en retraite.**

POUR RAPPEL : LA GRÈVE EST UN DROIT : AU CHOIX : 1 HEURE, 2 HEURES, LA DEMI-JOURNÉE OU LA JOURNÉE

POUR PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS PRÈS DE CHEZ VOUS...

**Rochefort : 10h30, Corderie Royale
(en face escaliers jardin de la Marine)**

Saintes : 10h30, palais de justice

La Rochelle : 14 h, gare SNCF

Jonzac : 10 h, devant Pôle emploi

Niort : à 11h pl. Brèche

Thouars : à 11h pl. Flandres Dun.

Bressuire : à 14h30 pl. St Jacques

Parthenay : à 17h pl. du Drapeau



**Je ne suis pas syndiqué-e, je peux
quand même faire grève ?**

Oui, sans problème. La grève est un droit des
travailleurs et travailleuses, syndiqué-es ou non.

**Pour mon salaire,
cela se passe comment ?**

Dans le cas normal, l'employeur peut retenir sur le
salaire de la personne en grève la fraction de salaire
correspondant à la durée pendant laquelle le salarié
est en grève.

Aucune autre retenue ne peut être appliquée.

Vous pouvez faire grève pour la durée que vous déci-
dez, une heure, une demi-journée, une journée ou
plus !